



REPUBLIQUE FRANCAISE

CCAS DE SAVIGNY-SUR-ORGE

Département
de l'ESSONNE

Arrondissement
de PALAISEAU

Nombre de membres

en exercice : 15

présents : 11

absents excusés représentés : 3

absents : 1

votants : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2022

L'an 2022, le **14 avril à 14H00**, le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, légalement convoqué le 8 avril 2022 à l'Espace Simone Dussart - 84 rue Vigier 91600 Savigny-sur-Orge, sous la présidence de Monsieur Alexis TEILLET, Maire, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS :

Alexis TEILLET, Aurélie GUEGUEN, Isabelle AUFFRET, Lydia BERNET, Annie FAUCHEREAU, Daniel GUETTO, Patrice KOUAMA, Dominique LABORIALLE, Marcelle LECOURT, Pascal LEGRAND, Patrick SAMSON

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Marie-Paule AMORE à Daniel GUETTO
Christine DOURNES à Marcelle LECOURT
Mireille VANN à Annie FAUCHEREAU

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Jennifer SANGLEBOEUF

Secrétaire de séance : Madame Aurore SANSON

N° 23/2022

Le Président atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle ont été prises les présentes délibérations a été affiché à la porte du CCAS conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales



N°23/2022
DU JEUDI 14 AVRIL 2022
Administration générale - Finances
BUDGET PRIMITIF 2022 DU CCAS

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

VU la délibération n°20/2022 du Conseil d'Administration du 17 mars 2022, donnant acte de la présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2022,

CONSIDERANT que le budget ci-annexé est présenté en équilibre en fonctionnement et en investissement,

APRES en avoir délibéré, Le conseil d'administration,

VOTE la section de fonctionnement du budget primitif 2022 du CCAS équilibrée comme suit :

RECETTES	DEPENSES
3 476 114,59 €	3 476 114,59 €

VOTE la section d'investissement du budget primitif 2022 du CCAS équilibrée comme suit :

RECETTES	DEPENSES
26 266 €	26 266 €

OPTE pour le vote au niveau du chapitre pour les deux sections.

FAIT ET DELIBERE les jours, mois et an que dessus,

ET ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme.

A la Majorité
11 voix Pour
3 voix Contre : Mme Bernet, M.Kouama, Mme Fauchereau
0 Abstention

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

P / Le Maire, Président du CCAS
La Vice-présidente
Aurélie GUEGUEN

Enregistré en Sous-Préfecture
Le 21 Avr 2022

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat le 21 Avr 2022 et de sa notification ou de sa publication le En application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.